

DÉCISION N°33-2026/02 ANNULE ET REMPLACE

Objet : Marché Public – Travaux d’installation d’équipements de traitement et de mesure de l’eau sur divers sites de la CCPM – Marché : 2026 – 001 – EAU

Le Président,

- **Vu** l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la délibération n° 2026-04-06 du 29 avril 2026 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au Président de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ;
- **Vu** l'avis d'appel public à la concurrence publié sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics de la CCPM et le journal d'annonces légales L'Est Républicain en date du 07 mai 2026 ;
- **Vu** la date limite de remise des offres fixée au 04 juin 2026 à 17h00 ;
- **Vu** le 3 offres reçues ;
- **Vu** les crédits inscrits au budget ;

DÉCIDE

D'attribuer le marché public référencé en objet de cette décision à **VEOLIA EAU** pour un montant total de 86 946,42 € H.T

D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait à Maîche, le 18/06/2026

Franck VILLEMMAIN,
Président



Transmise en Sous-Préfecture le : 09/07/26